



Genève, le 10 octobre 2022

## **COMITÉ EXÉCUTIF DU HAUT-COMMISSARIAT POUR LES RÉFUGIÉS**

DU 10 AU 14 OCTOBRE 2022

### **DÉBAT GÉNÉRAL**

### **PROJET DE DÉCLARATION DU SÉNÉGAL**

**Monsieur le Haut-commissaire,**

Le Sénégal s'associe aux déclarations prononcées par ses groupes d'appartenance et félicite le Haut-Commissariat pour tous les efforts qu'il déploie au bénéfice des réfugiés à travers le monde, particulièrement la représentation du Bureau multi-pays basé au Sénégal, ainsi que pour l'organisation de cette réunion du Comité Exécutif.

Avec les conflits et l'instabilité économique qui guette beaucoup de pays à travers le monde, les populations font face à d'innombrables défis difficiles à relever. A cela s'ajoute le réchauffement climatique, les périls sécuritaires et sanitaires auxquels nous sommes confrontés et qui poussent les personnes à se déplacer ou à fuir leur pays, parfois au péril de leur vie.

Aujourd'hui il est plus que nécessaire d'œuvrer ensemble pour apaiser les tensions et les conflits, de trouver des solutions aux problèmes sanitaires dont le monde est confronté, réduire les inégalités persistantes et redonner sens au multilatéralisme. Cette approche permettra de soutenir les citoyens, qui veulent rester chez eux, à y vivre en toute sécurité mais également d'aider les déplacés internes et les réfugiés à mener une vie saine et paisible à travers une bonne intégration.

C'est dans ce cadre, que l'État du Sénégal dans sa stratégie d'insertion des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés et des personnes à risque d'apatridie continue de leur faire bénéficier de tous les droits fondamentaux. Ces derniers sont assistés dans la recherche de solutions durables à leur situation, notamment à travers leur inclusion dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent.

Aussi, pour mieux renforcer l'accueil et l'assistance au réfugiés, un atelier de haut niveau a été organisé en février 2021, en vue de l'élaboration du plan national d'actions pour l'éradication de l'apatridie conformément aux engagements pris par l'Etat du Sénégal lors du segment de haut niveau sur l'apatridie tenue à Genève en novembre 2019.

En outre, la loi 2022-01 portant statut des réfugiés et apatrides a été promulguée par Monsieur le Président de République du Sénégal, le 14 avril 2022.

Cette nouvelle loi qui abroge la loi n°68-27 du 24 juillet 1968 portant statut des réfugiés intègre les apatrides et apporte des améliorations à leur condition par la mise en place d'un système normatif et institutionnel apte à leur assurer une protection efficace.

Au terme de celle-ci, il est créé une Commission nationale de Gestion des Réfugiés et des Apatrides (CNGRA). Cette loi apporte des innovations majeures dont la consécration du droit au regroupement familial si l'un des membres de la famille a déjà obtenu l'asile.

En effet, au-delà du droit qui leur est reconnu d'acquérir la nationalité sénégalaise, suivant les conditions prévues par la loi, le bénéficiaire du statut de réfugié ou d'apatride bénéficie des mêmes droits que les nationaux en ce qui concerne : l'accès aux soins médicaux à travers la couverture maladie universelle, la liberté de culte, l'accès à la justice y compris l'assistance judiciaire et l'accès aux services sociaux de base.

En fin 2021, une campagne menée conjointement par l'Etat du Sénégal et le HCR, a permis de sensibiliser et d'enrôler près de douze mille demandeurs en vue d'obtenir la carte d'identité de réfugiés.

En perspective, l'Etat du Sénégal prépare trois mesures concernant :

- La modernisation de l'enregistrement des faits d'états civils des réfugiés ;
- La signature d'un accord pour l'établissement des titres de voyage au profit des réfugiés.

Quant au principe du non-refoulement, il est régulièrement respecté par les Autorités sénégalaises conformément à la législation nationale et aux Accords et Conventions internationaux dont notre pays est signataire.

Pour terminer, ma délégation salue les efforts sans relâche du HCR dans notre pays en matière d'accompagnement et de gestion des déplacés et des réfugiés. Nous félicitons le Haut-commissaire ainsi que toute son équipe sur le terrain, pour tous ces défis relevés afin de donner à ces hommes, femmes et enfants un sentiment d'être écouté, vu et assisté dans leur lutte pour la sauvegarde de leur dignité et de leur stabilité sociale.

**Je vous remercie.**